

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS  
Agence française de sécurité sanitaire des produits des santé

**Décision DG n° 2009-56 du 12 mars 2009 portant nomination d'experts auprès  
de la Commission nationale des dispositifs médicaux de diagnostic *in vitro***

NOR : SASM0930285S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,  
Vu le code de la santé publique, notamment les articles L. 5311-1 et L. 5311-2, R. 5222-5, et D. 5321-7  
et suivants ;

Vu la décision DG n° 2009-21 du 4 février 2009 portant nomination d'experts auprès de la  
Commission nationale des dispositifs médicaux de diagnostic *in vitro*,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés experts auprès de la commission nationale des dispositifs médicaux de diagnostic  
*in vitro* à titre complémentaire pour l'année 2009 :

M. BARIN (Francis) ;  
M. BINGEN (Edouard) ;  
M. BRUE (Thierry) ;  
M. DOMMERGUES (Marc) ;  
Mme ECHE (Nicole) ;  
M. FAVRE (Romain) ;  
M. FRIES (Nicolas) ;  
Mme HAMBERGER (Christine) ;  
M. JOUK (Pierre-Simon) ;  
M. LACROIX (Claude) ;  
M. LY (Thoai Duong) ;  
Mme MAISONNEUVE (Lydia) ;  
M. MATHIAN (Bruno) ;  
M. MORIN (Jean-François) ;  
M. PARENT (Xavier) ;  
M. PLANTIER (Jean-Christophe) ;  
M. RAMIREZ-MARTINEZ (José-Manuel) ;  
M. RIEDINGER (Jean-Marc) ;  
M. SIMON (François) ;  
M. SOUBERBIELLE (Jean-Claude) ;  
Mme VALAT (Chantal).

#### Article 2

Le directeur de l'évaluation des dispositifs médicaux est chargé de l'exécution de la présente  
décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé et des sports.

Fait à Saint-Denis, le 12 mars 2009.

*Le directeur général,*  
J. MARIMBERT